RETRO NEWS

DERNIÈRE HEURE

AVEC LES TRAVAILLEURS FRANÇAIS EN ALLEMAGNE

Suite de l'article de Jacques SEVOZ

Un reportage vraiment plaisant ne devrait s'intéresser qu'à des cas spéciaux et, comme on dit, spectaculaires. Il y a le croupier parvenu à continuer son métier dans une ville d'eaux autrichienne et qui y réalise d'intéressantes mensualités. Il y avait au bord d'un des lacs de la banlieue berlinoise un Kommando de prisonniers occupé à une pêche à la ligne quasi industrielle pour le compte de l'adjudicataire.

Il y a là une douzaine de marbriers et de mouleurs d'art que le sculpteur Arno Brecker emploie à son atelier : ils travaillent de leur métier, logent dans des conditions particulières de confort, sont nourris à la française par un cuisinier français, vivent avec un homme qui porte à notre pays une affection sans réserve.

Ce sont des cas intéressants et symptomatiques, certes. Mais le travail français en Allemagne comporte la situation de quelque 800.000 individus. C'est une situation qu'il faut considérer tout entière et avec sérieux.

Toute tentative d'exposé qui ne retiendrait que des conceptions générales, n'analyserait que l'effort social et socialiste qui anime les dirigeants du Front allemand du travail, serait incomplète, injuste et fausse. Il convient de faire état des réactions et des statuts individuels, de tenir compte du fait collectif, de sa portée politique actuelle, de ses conditions psychologiques et internationales.

Un exposé ainsi conçu prend forcément l'allure dogmatique. Il sera, sans doute, ennuyeux et manquera de fantaisie. En contrepartie, il peut être honnête. Pour nous, nous nous en tiendrons aux généralités connues par six mois de déclarations officielles, de confidences privées et d'observation des faits.

Une telle méthode amène à conclure, en dépit des propagandes, que nos compatriotes travaillant en Allemagne ne sont ni des touristes ni des martyrs.

Le communiqué allemand

Suite de la première page

La nuit dernière, nos forces de défense aérienne ont remporté leur plus grand succès obtenu à ce jour en repoussant des attaques terroristes britanniques sur Nuremberg. Empêchant la réalisation d'une attaque concentrée, elles ont détruit 132 bombardiers quadrimoteurs. Des dégâts et des pertes parmi la population ont été causés dans la ville de Nuremberg et dans quelques autres localités du sud de l'Allemagne. A cette occasion, le lieutenant Becker, pilote dans une escadrille de nuit, a remporté sept nouvelles victoires aériennes.

Quelques avions ennemis ont effectué des attaques de harcèlement sur l'ouest de l'Allemagne.

Des avions de combat rapides allemands ont attaqué des objectifs à Londres et sur la côte méridionale de l'Angleterre.

Sur mer

Au large des côtes occidentales de la Norvège, les bâtiments de protection d'un convoi allemand, la D. C. A. de marine et des chasseurs qui protégeaient le convoi ont abattu sept avions torpilleurs britanniques sur les dix-huit appareils ennemis, dont l'attaque a échoué.

Dans l'Atlantique et dans l'océan Indien, nos sous-marins ont coulé quatre navires jaugeant au total 23.000 tonnes, ainsi qu'un aviso. Ils ont, en outre, abattu deux bombardiers ennemis. Un submersible commandé par le lieutenant de vaisseau Eick a pris une part éclatante dans les succès remportés ces derniers temps.

Berlin. — D'après les dernières informations, le nombre des avions anglo-américains abattus par la chasse allemande au cours de l'attaque contre Nuremberg et l'Allemagne du Sud s'établit à 141 bombardiers quadrimoteurs.

Parmi les 1.200 hommes d'équipage un très petit nombre seulement ont pu se sauver en sautant en parachute.

DISSENSION ENTRE MOSCOU ET SES ALLIES

Les "Izvestia" attaquent violemment la politique anglo-américaine en Italie

Stockholm. — Les *Izvestia*, organe du commissariat soviétique aux Affaires étrangères, s'en prennent violemment à ceux qui, en Angleterre comme en Amérique, ont critiqué la reprise des relations entre le Kremlin et le gouvernement Badoglio.

Dans un article de trois colonnes, le journal soviétique reproche aux « alliés » occidentaux une coopération défectueuse dans l'appréciation des rapports avec Badoglio, ainsi qu'une incompréhension totale de la nécessité d'une réunion des forces entières de l'Italie du Sud contre l'Allemagne. Il réclame ensuite à nouveau le deuxième front et déclare que le moment est venu des opérations coordonnées contre l'Allemagne, comme cela avait été décidé à Téhéran.

Ces opérations doivent être effectuées non seulement de l'est, mais également à partir de l'ouest et du sud. Dans de telles circonstances, le problème italien a une grande importance politique.

Une certaine partie de la presse britannique et américaine, au lieu de diriger son attention sur les problèmes pressants d'une amélioration de la situation en Italie du Sud, a manifesté une émotion toute particulière pour le fait que le gouvernement soviétique a établi des relations diplomatiques directes avec Badoglio. On montre de la consternation, de la surprise et de l'inquiétude sans le moindre motif. Jusqu'à présent, le gouvernement soviétique n'avait eu au' n contact direct avec Badoglio, alors que l'Amget entretient des milliers d'employés anglais et américains en Italie, sans compter la part prise par les militaires dans l'administration. Pour cette raison, l'U. R. S. S., ne voulant plus être désavantagée, a décidé d'établir des relations directes avec Badoglio. Naturellement, concluent les *Izvestia*, il ne s'agit pas encore de relations diplomatiques entre deux Etats, mais simplement de l'établissement de relations *de facto*.

L'article des *Izvestia* a été radiodiffusé par le poste de Moscou.

Emotion à Londres

Londres. — L'éditorial des *Izvestia* a suscité une émotion considérable dans les milieux politiques de Londres. Ceux-ci craignent de voir surgir une nouvelle crise de confiance entre le Kremlin et les puissances anglo-américaines.

L'article du journal soviétique aurait été rédigé par Vichynski lui-même.

BUCAREST. — Le haut commandement roumain a publié son premier communiqué. Celui-ci annonce notamment le franchissement du Prout par les formations avancées soviétiques.

TCHOUNG-KING. — Peschkoff, qui a servi longtemps dans la légion étrangère française, est arrivé à Tchoung-King, où il représentera de Gaulle.

BERLIN. — Le Führer a conféré aux maréchaux von Manstein et von Kleist la croix de chevalier de la croix de fer avec feuilles de chêne et épées.

Les résultats déjà obtenus par la Fédération des fils de tués

La Fédération nationale des fils des morts pour la guerre 1914-1918 et 1939-1940, « les Fils des tués », a déjà joué un rôle important quant à l'entraide matérielle et morale.

Malheureusement, elle n'a pas trouvé auprès de grands organismes, pourtant susceptibles de l'aider, l'appui qu'elle était en droit d'attendre, et c'est avec ses propres ressources qu'elle a créé des centres d'accueil pour étudiants et d'apprentissage, et agricoles, ainsi que des offices de placement et d'orientation professionnelle et de renseignements gratuits.

Ses diverses associations départementales ont pu répartir des milliers de livrets de caisse d'épargne aux orphelins de guerre 39-40, organiser de nombreuses colonies de vacances, répartir des secours, expédier des colis aux orphelins de guerre prisonniers.

Son secrétaire général, M. Bindé-Baron, tient à préciser que la fédération n'accepte dans ses rangs que des orphelins, orphelines de guerre T.O.E. 1914-1918, 1939-1940, dont le bulletin de décès du père porte la mention « mort pour la France ». Elle n'accepte aucune adhésion de veuve, mais les intérêts de ces deux catégories de victimes de guerre étant intimement liés, la fédération se voit constamment appelée à défendre les intérêts des veuves, particulièrement des veuves de 39-40, dont les enfants sont généralement jeunes.

Les anciens de la fédération, que préside M. Pierre Taittinger, veulent éviter à leurs camarades de 1939-1940 les difficultés qu'eux-mêmes ont rencontrées, les guider, les orienter, aider les orphelins de guerre prisonniers et assurer aux veuves de guerre âgées une vieillesse décente.

Grâce à leur esprit de solidarité, ils ont déjà fait beaucoup et espèrent faire plus.

Edouard MAS.

Un lycée « Hélène-Boucher » à Paris

Le lycée de jeunes filles situé à Paris, 75, cours de Vincennes, est autorisé à porter le nom de lycée Hélène-Boucher.

8.500 litres d'huile d'olive ont été saisis dans le Gard

En raison de l'importance des opérations de marché noir sur l'huile d'olive en Provence, plusieurs enquêtes ont dû être faites, notamment dans le Gard, par la brigade centrale de police économique de la zone Sud.

Certains propriétaires de moulins à huile truquaient, sur leurs registres, les chiffres indiquant les quantités d'olives pressées et alimentaient ainsi le marché noir au détriment du ravitaillement général. A la suite de ces enquêtes, 8.500 litres d'huile d'olive ont été saisis et neuf trafiquants ont été inculpés.

MÉNAGÈRES ET COMMERÇANTS

découpez et conservez le tableau du « P. P. »

AVRIL	E Enfants Jusq. 3 ans	J1 Jeunes De 3 à 6 ans	J2 Jeunes De 6 à 13 ans	J3 Jeunes De 13 à 21 ans	A Adultes Pl. de 21 ans	T Travaill.	C Cultivat.	V Vieillards Pl. de 70 ans	TF Trav. force Suppléments
PAIN	125 gr. par jour	225 gr. par jour	300 gr. par jour	375 gr. par jour	300 gr. par jour	350 gr. par jour	350 gr. par jour	225 gr. par jour	Néant
VIANDE	Ration variable, indiquée chaque semaine								1re catégorie 450 gr. 2e catégorie 900 gr. par mois
FROMAGE	50 gr. par semaine	50 gr. par semaine	50 gr. par semaine	50 gr. par semaine	50 gr. par semaine	50 gr. par semaine	50 gr. par semaine	50 gr. par semaine	Néant
MATIÈRES GRASSES — Localités à supplém. nation. ou rég.	150 gr., en principe, par validations successives						20 gr. pour le mois	150 gr. en principe	1re catég. 225 gr. pour le mois
MATIÈRES GRASSES — Autres localités	110 gr., en principe, par validations successives						20 gr. pour le mois	110 gr. en principe	2e catég. 450 gr. pour le mois
SUCRE Coupon 0	1.250 gr. pour le mois	625 gr. (coup. 0 et 9) pour le mois	500 gr. pour le mois	750 gr. pour le mois	500 gr. pour le mois	500 gr. pour le mois	500 gr. pour le mois	500 gr. pour le mois	Néant
RIZ Coupon 3	100 gr. pour le mois	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
CAFÉ Ticket DR	Néant	Néant	150 gr. mél. 30 gr. décaf. etc., etc.	150 gr. mél. 30 gr. décaf. etc., etc.	150 gr. mél. 30 gr. décaf. etc., etc.	150 gr. mél. 30 gr. décaf. etc., etc.	150 gr. mél. 30 gr. décaf. etc., etc.	150 gr. mél. 30 gr. décaf. etc., etc.	Néant
CHOCOLAT Ticket DQ	Néant	125 gr. pour le mois	250 gr. pour le mois	250 gr. pour le mois	Néant	Néant	Néant	125 gr. pour le mois	Néant
FARINES simple ou composée Coupon 4	500 gr. pour le mois (coup. 4 et 2)	500 gr. pour le mois (coup. 4 et 2)	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	250 gr. pour le mois	Néant
CONFISERIE Ticket DH	125 gr.	125 gr.	125 gr.	Néant	Néant	Néant	Néant	125 gr.	Néant
VIN	Néant	Néant	Néant	4 litres par mois	4 litres par mois	4 litres par mois	6 litres par mois	4 litres par mois	1re catégorie 4 litres. 2e catégorie 8 l. p. m.

PRÉCISIONS COMPLÉMENTAIRES

CAFE. Le ticket DR remplace le coupon 3 pour l'achat du café. — RIZ. La catégorie E, qui ne reçoit en avril que 100 grammes de riz, a droit, en compensation, à 250 grammes de farine simple ou tapioca, contre le coupon 2, ainsi que les J1. — CHOCOLAT. Le ticket DQ remplace le DK pour l'achat du chocolat. — PAIN. Rappelons que les tickets de province ne sont valables qu'au restaurant.

René Jarre
le Maître Biscottier bien connu dirige la Société
"Les Aliments de Régime"
Biscottes "Diéta"
Biscottes "Gerblé"
Il s'excuse de ne pouvoir diffuser ses produits aussi largement qu'il le désirerait.
94, r. Pr.-Wilson, Levallois (Seine)

Vous choisirez LOISEAU-ROUSSEAU
pour votre café mélange d'avril
CAFE EN GRAINS :: SUCCÉDANÉS PARFAITS

Tous les amateurs de Café
ont adopté
le Mélange FÉLIS
FÉLIX POTIN

LES MYSTERIEUX BAGAGES DU Dr PETIOT

Suite de la première page

Ce n'est que plus tard, lorsque, à l'aide d'une échelle, les gendarmes firent descendre par une fenêtre du grenier de grosses valises de toutes sortes et de toutes couleurs, et qu'ils virent qu'on chargeait le tout sur une charrette spécialement amenée sur place, que les portes s'ouvrirent et que, petit à petit, la place se couvrit de monde.

On ne compta pas moins de quarante-cinq valises et petites malles et trois caisses. La plupart de ces valises étaient de bien modeste apparence ; trois seulement, protégées par des housses luxueuses, étaient neuves. Mais il ne fallait pas se fier au contenant pour juger le contenu : un examen sommaire fit apparaître, en effet, que tous ces bagages étaient remplis de linge de corps neuf, de superbes complets, de robes de prix, de pardessus comme n'en portent que les pontifes du marché parallèle, voire de manteaux de fourrure qui représentent à eux seuls une véritable fortune.

Un voyageur avec bagages

Comment Neuhausen a-t-il transporté tous ces bagages à Courson ? C'est la question qu'on se posait tout de suite. Il semble que le commerçant faisait de fréquents déplacements entre Auxerre et Courson. Selon toute vraisemblance, le docteur Petiot expédiait une à une les valises de Paris sur Auxerre : des étiquettes de la gare en témoignent encore.

La femme du négociant parle...

Si le maître de maison était absent, on put mettre, par contre, la main sur sa femme.

En fin de soirée, celle-ci avouait être au courant de l'origine des valises recelées par son mari. D'ailleurs, on retrouvait bientôt dans ses armoires une partie des effets ayant appartenu aux victimes du docteur : pyjamas, robes de chambre, chemises, etc.

Quant au fils, Christian Neuhausen, dix-sept ans, qui a rejoint sa mère à la gendarmerie, il portait un pardessus ayant appartenu à un passager du voyage sans retour.

D'après les déclarations de la femme de l'électricien, il semblerait que Mme Georgette Petiot connaissait, elle aussi, la provenance des effets entreposés à Courson. Elle serait même venue à Auxerre inventorier les bagages.

Les enquêteurs vont entreprendre le long et minutieux travail d'opérer l'inventaire des valises, ce qui ne manquera pas, sans doute, d'apporter encore certaines révélations intéressantes.

Mme Petiot choisit Me Floriot pour la défendre

Mme Marcel Petiot, qui est actuellement à l'infirmerie de la Petite-Roquette, avait déclaré à M. Berry, juge d'instruction, lors d'un premier interrogatoire, qu'elle ne prendrait pas d'avocat. Elle est revenue hier sur cette décision. Le magistrat vient en effet de recevoir d'elle une lettre lui indiquant qu'elle chargeait Me René Floriot de l'assister devant lui.

En conséquence, Mme Petiot allant beaucoup mieux et étant en état, d'après le rapport du docteur Paul, de subir un interrogatoire, le magistrat l'entendra dès aujourd'hui afin de pouvoir effectuer la semaine prochaine d'autres confrontations.

Nézondet restera en prison

M. Rousseau, procureur de la République, ayant signé des réquisitions tendant au rejet de la demande de mise en liberté provisoire déposée par Nézondet, M. Berry vient de signer une ordonnance en ce sens.

Vers un conseil supérieur de la solidarité nationale

En accord avec le chef du gouvernement, M. Marcel Déat, ministre-secrétaire d'Etat au Travail et à la Solidarité nationale, a l'intention de créer un conseil supérieur de la solidarité nationale. Ce conseil aurait pour mission d'étudier tous les problèmes qui lui seraient soumis par le secrétaire d'Etat et de faciliter la mission de coordination qu'il tient de la loi.

L'extrême diversité des institutions de solidarité et l'aspect vital que revêtent la plupart des questions qui touchent à ce domaine rendent indispensable la création de ce conseil, comme elles ont rendu nécessaire l'existence d'un secrétariat d'Etat à la Solidarité nationale.

Injustement condamnée une journalière recevra de l'Etat 50.000 francs de dommages-intérêts

Caen. — A la suite d'une dénonciation calomnieuse, Mme Burban, journalière à Saint-Martin-d'Ecublei, avait été condamnée, pour avortement, par le tribunal d'Argentan, à deux ans de prison et 6.000 francs d'amende, le 19 mai 1942. Des faits nouveaux avaient amené la revision du procès et l'annulation du jugement par la cour de cassation.

Le tribunal de Caen, désigné pour statuer définitivement, a relaxé Mme Burban et condamné l'Etat à 50.000 fr. de dommages-intérêts. Mme Burban a fait 18 mois de prison injustement prononcés.

LA VIE SYNDICALE ET PROFESSIONNELLE

— Un premier contingent de bleus de travail est mis à la disposition du comité social régional du bâtiment de Paris pour être distribué à ses ressortissants ouvriers et artisans.

Les demandes seront recueillies par les entrepreneurs et artisans à concurrence de 10 % environ de leur personnel ouvrier travaillant effectivement dans la région parisienne, notamment en Seine-et-Marne.

Les bons seront attribués par une commission ouvrière qui, en accord avec le C. S. R., avisera les bénéficiaires de l'endroit où ils devront se présenter pour les retirer en leur retournant le certificat de l'employeur visé par le C. S. R.

— Le comité social national de l'habillement et du travail des étoffes porte à la connaissance de ses ressortissants que, par décision du ministre du Travail en date du 18 mars 1944, la cotisation syndicale sera exigible à dater d'aujourd'hui. Le taux en est de 0,30 % pour les ouvriers et employés, 0,40 % pour les cadres et agents de maîtrise.

— Le conseil syndical des cimentiers et maçons d'art se réunira demain, à 9 h. 30, 213, rue Lafayette.

G. I. P. M. E.

Engagements dans le régiment de transport

Le régiment de transport de l'armée d'occupation engage des chauffeurs munis de leur permis de conduire poids lourds. Les candidats doivent être âgés de dix-huit à cinquante ans, avoir des idées nationales et être des partisans de la collaboration européenne.

Conditions particulièrement avantageuses, aussi bien pour la solde que pour les autres conditions matérielles (nourriture, habillement, etc...)

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à Vincennes, 50, avenue de Paris, hôtel Daumesnil (2e étage).

Un intéressant jugement à propos des pouvoirs des municipalités

Reims. — Désireuse de constituer sans difficultés un stock de bois qui lui permettrait de procéder à diverses distributions dont bénéficieraient certaines catégories d'habitants, la municipalité de Reims avait, en octobre 1942 et en février 1943, pris deux arrêtés en vertu desquels un prélèvement de 20 % serait effectué à son profit sur toute quantité de bois de chauffage égale ou supérieure à cinq stères introduite dans la ville.

Un négociant en bois qui négligea de se conformer aux arrêtés fit l'objet de poursuites devant le tribunal de simple police. Le juge de paix vient de faire connaître sa décision qui est appelée à avoir quelque retentissement : il a en effet renvoyé le négociant des fins de la poursuite, en spécifiant que les arrêtés municipaux avaient été pris en dehors des limites de l'attribution de l'autorité municipale ; qu'ils ne trouvaient pas dans les lois existantes leur justification et qu'ils étaient, de ce fait, non obligatoires.

Les actes de banditisme

Les quatre habitants d'une ferme sauvagement assassinés

Plusieurs bandits masqués et armés ont fait irruption dans la ferme des époux Goanvec, à Kergariou, en Quemeneven (Finistère). Ils ont assassiné les deux fermiers, puis une sexagénaire, Mme Bernard, mère de Mme Goanvec. Comme le domestique de la ferme cherchait à prendre la fuite, ils l'ont abattu à son tour.

D'autres crimes

Plusieurs individus armés et masqués ont assassiné, à coups de revolver, Mme Madeleine Gardez, habitant à Bourg-Saint-Maurice (Savoie).

On a découvert dans la forêt de Flines-la-Mortagne (Nord), le cadavre d'un homme d'une vingtaine d'années, assassiné d'une balle dans la nuque.

Deux bandits ayant attaqué M. Gauthey, charcutier à Santenay-les-Bains (Côte-d'Or), un voisin, M. Brenelin, boulanger, accourut à son secours en brandissant un gourdin, mais une rafale de mitraillette le tua net.

Un terroriste fusillé

Une cour martiale française, siégeant à Vesoul, a condamné à mort un dangereux terroriste coupable de divers attentats. La sentence a été immédiatement exécutée.

ANGERS. — Le préfet régional vient d'ordonner l'internement administratif de Paul Meriet, cantonnier à Saint-Lumine-de-Clisson, coupable d'une grave dénonciation calomnieuse à l'égard d'un de ses voisins.

Les combattants de la L. V. F. parlent aux Français
GRANDE REUNION
Sous la présidence effective de Son Excellence M. de BRINON président du Comité Central de la L. V. F.
PRENDRONT LA PAROLE :
Le colonel PUAUD commandant la L. V. F.
Mgr MAYOL DE LUPE
le commandant DEMESSINE
le capitaine BASSOMPIERRE
le lieutenant GAUCHER
et
le lieutenant Jacques DORIOT
Dimanche 16 avril, à 15 h.
au Vélodrome d'Hiver
Rue Nélaton — Métro : Grenelle

LE RAVITAILLEMENT

Le problème du miel. — Le bruit courait hier que des attributions de miel seraient faites aux enfants contre tickets. En réalité, les choses ne sont pas aussi avancées, et on en est toujours aux pourparlers avec la corporation paysanne, qui ne veut pas de la taxation du miel et qui entend le vendre à sa guise. On se souvient que, l'an dernier, la taxation a été inopérante et que le miel s'est caché. Cette année, pour éviter une telle aventure, le comité d'organisation a entamé des conversations avec la corporation paysanne. Le projet serait le suivant : les producteurs seraient tenus de fournir au ravitaillement, à la taxe, une certaine quantité de miel. Mais le surplus resterait — légalement cette fois — de vente libre. Quant à la destination du miel du ravitaillement, il est bien probable, en effet, que ce seraient les E et les J qui seraient appelés à en bénéficier.

La carte de charbon 1943-1944 est périmée dans la Seine. — Le répartiteur du charbon rappelle que, en vertu d'un arrêté du préfet de la Seine en date du 23 mars, les cartes de charbon pour la campagne 1943-1944 sont périmées au 31 mars, ainsi que les bordereaux délivrés par l'Office de répartition du charbon pour le chauffage des usines et des grands immeubles commerciaux.

Tickets de margarine validés. — Les tickets de 10 grammes 5, 7, 8 et 11 et les tickets de 5 grammes 9 et 10 d'avril sont validés. Ces tickets de margarine sont échangeables dès maintenant dans les restaurants, cantines et établissements similiaires, mais ne pourront être utilisables chez les commerçants pour la vente à emporter qu'à une date qui sera fixée ultérieurement.

Le chocolat et la confiserie d'avril. — Les arrêtés de distribution du chocolat et de la confiserie d'avril sont parus. Les commerçants peuvent en commencer la vente dès maintenant.

La ration de fromage d'avril. — Les tickets de fromage 1, 2, 3 et 4 d'avril sont validés pour chacun 20 grammes de fromage gras. Les tickets FA et FB sont valables pour du fromage maigre ou caillé maigre, suivant barème habituel.

Un gamin de treize ans incendie une bergerie

Guéret. — A Gentieux (Creuse), un jeune garçon de treize ans a incendié la berge de M. Brunerre. Sur une centaine d'agneaux qu'elle contenait, une vingtaine seulement ont pu être sauvés. Le jeune incendiaire a reconnu en outre avoir fait périr une cinquantaine de brebis en leur faisant absorber de l'arseniate de plomb.

Quand les pompiers de Paris arrosent... la Seine !

Le vieux quai de Conti, auquel est amarré le bateau-pompe de la Ville de Paris, connaissait hier après-midi une affluence peu accoutumée.

Devant une foule de badauds penchés sur les parapets, les sapeurs-pompiers de la caserne du Vieux-Colombier, casqués, vêtus de cuir, arrosaient copieusement... la Seine de leurs lances...

D'incendie, nulle trace. Cependant, les 300 mètres cubes de la lance « Molitor » se déversaient sur le fleuve. L'eau revenait à l'eau.

Il s'agissait, bien entendu, d'exercices. Plusieurs fois par an, en dehors des manœuvres de casernes, les différentes sections des sapeurs-pompiers de Paris viennent ainsi essayer leurs pompes.

Soutenues à bras, chacune par deux hommes, plusieurs lances projetaient à cinquante mètres un jet dru et puissant, tandis qu'une autre, montée sur un socle articulé, doublait cette distance.

A son tour, le bateau-pompe fit jaillir de ses nombreuses lances une véritable averse, averse bienfaisante, puisqu'elle parvient à réduire les incendies les plus violents.

L'exercice terminé, les tuyaux de toile furent enroulés ; le matériel réintégra les voitures aux cuivres étincelants, et le convoi s'éloigna, au grand dam des curieux insatiables, mais à la joie des pêcheurs que ce « typhon » imprévu avait dérangés dans leur sport favori.

Claude OLMETA.

Une chanteuse réaliste blessée à coups de rasoir par une amie

Mme Raymond Chapitel, plus connue comme chanteuse réaliste sous le nom d'Anne Chapelle, était rentrée chez elle, vers minuit, rue Campagne-Première, avec une amie, Mme Charlotte Passez. Une discussion les ayant mises aux prises, la chanteuse fut blessée au visage de quelques coups de lame de rasoir. La blessée est à Cochin... et son « amie » au dépôt.

Erreur dans un bureau de poste

Les personnes qui ont souscrit, le mercredi 29 mars, entre 8 h. 30 et 12 heures, au bureau de postes numéro 113 (place de l'Hôtel-de-Ville) les deux bons du Trésor de 5.000 fr. numéros 2.289.168 et 02.444.146 sont priées de se présenter d'urgence au dit bureau, une erreur ayant été constatée.

Concert de musique sacrée à Notre-Dame de Paris

Dimanche 2 avril, de 20 heures à 21 h. 15, à la cathédrale, 18e concert de musique sacrée organisée par le commandant du Grand Paris. Première audition de *la Passion selon saint Matthieu*, du compositeur Kurt Rienecker, pour soliste, chœur et orgues, avec le concours de la maîtrise de la paroisse militaire de Paris. Direction : Heinz Boeger. Entrée libre. Programme gratuit à l'entrée de la cathédrale.

— Eglise Saint-Ephrem-des-Syriens (17, rue des Carmes), 10 h. 30, grand-messe de liturgie syrienne ; bénédiction et distribution des rameaux ; procession aux enfants. A 18 h. : office des « Nahiré » ou des Dix Vierges ; procession aux flambeaux ; allocution par Mgr Khouri.

— Eglise grecque catholique de Saint-Julien-le-Pauvre : dimanche, fête des Rameaux ; le vendredi saint, cérémonie de l'Epitaphios.

— Le dimanche des Rameaux sera également fêté à Notre-Dame-du-Rosaire, 194, rue de Vanves. La cérémonie commencera à 10 h. 45 par la bénédiction des rameaux.

Obsèques du général Sainte-Claire-Deville

En l'église Saint-François-Xavier ont eu lieu les obsèques du général Sainte-Claire-Deville, grand-croix de la Légion d'honneur. Le général Brécard, grand chancelier de la Légion d'honneur, représentait le maréchal Pétain, et le commandant Grossmann le général Bridoux.

Ancien élève de Polytechnique, devenu artilleur, le général Sainte-Claire-Deville était un savant apprécié. Il avait notamment inventé le frein hydropneumatique, une des plus notables améliorations apportées au canon de 75.

AU PALAIS

UNE MISE AU POINT

Le tribunal correctionnel qui avait à statuer sur l'affaire opposant l'inspecteur principal Bourquin à M. Quesnel a prononcé les condamnations suivantes : Bourquin, trois mois de prison avec sursis et 5.000 francs de dommages-intérêts envers M. Quesnel ; Trousselot, un mois de prison ; Quesnel, 1.200 francs d'amende.

« Après Pucheu à qui le tour ? »

Mercredi prochain 5 avril, à 19 h. 30, salle Wagram, le P. P. F. organisera une importante manifestation sur le thème : « Après l'exécution de Pucheu, à qui le tour ? ». Orateurs, Maurice-Ivan Sicard, Henry Queyrat et Jean Hérold-Paquis.

ÊTRE MARIN C'EST AVOIR UN METIER

Suite de la première page

Les marins de France ont, en effet, un terrible compte, pour des motifs à la fois anciens, récents et actuels, à régler avec les Anglais. Après nous avoir volé nos colonies, ils détruisent systématiquement nos ports pour ôter à notre marine toute possibilité de relèvement ; leurs bandits de l'air massacrent lâchement avec leurs bombes les mères, les femmes et les enfants des marins. De plus, les excellents marins de France, notamment ceux de Bretagne, ont de magnifiques traditions à maintenir, un long et unique passé marqué de faits glorieux accomplis sur tous les océans face à l'Anglais, cet ennemi que la France, au cours des siècles, a toujours rencontré sur son chemin, barrant ses ambitions maritimes les plus légitimes, comme le rappelait récemment le président Laval.

C'est dans la DIGNITE et L'HONNEUR, avec le même traitement, généreux et humain, dont jouissent leurs camarades allemands, qu'ils livreront, à leurs côtés, contre l'ennemi commun, LA BATAILLE DE L'EUROPE, DES LIBERTES EUROPEENNES ET DE LA CIVILISATION.

Menant le même combat, marins français et allemands seront dignes les uns des autres, car c'est face à l'Anglais qu'ils ont également déployé leur valeur. L'Anglais n'a pas attendu qu'ils soient unis pour les rassembler lui-même dans une même haine. Que disait, en effet, le ministre francophobe de la marine anglaise Alexander en annonçant aux Communes la fin, « d'ailleurs extrêmement glorieuse », du cuirassé « Bismarck » ? Simplement ceci : « Notre victoire est double, puisque nous avons battu l'Allemand sur le lieu même où, en 1794, nous battions le Français. » Ainsi, Français, Allemand, c'est pour lui le même ennemi.

Jeunes marins de France, qui êtes une élite, car la mer forme des élites, et qui ne voulez ni déchoir ni renoncer, vous donnerez raison à nos ennemis acharnés et implacables, qui s'apprêtent à nous envahir, en mettant votre patriotisme, vos capacités et le courage qui ennoblit vos cœurs au service des FORCES NAVALES DE L'EUROPE NOUVELLE. Ces forces grouperont une élite européenne ; vous y serez assurés de cette même haute considération qui est le partage des valeureux membres de la L. V. F. sur le front de l'Est, où ils défendent le prestige militaire de la France, comme l'a dit le Maréchal, et ses droits à une place en Europe.

Affirmer les droits de la France à son empire

Ce faisant, vous affirmerez, et de la seule façon effective, les DROITS DE NOTRE VIEILLE MARINE à sortir du néant où l'irréductible haine de l'Anglais l'a plongée et aussi les DROITS DE LA FRANCE A SON EMPIRE qui a coûté tant de sacrifices et de sang, ces droits imprescriptibles que le CHANCELIER HITLER a si généreusement reconnus par deux fois ; lors de l'armistice, en nous laissant la totalité de nos colonies avec notre belle flotte qui faisait l'envie des Anglais, et, ensuite, lors de la trahison à jamais honteuse de novembre 1942 qui livra notre Afrique, en nous offrant de nous aider à reconquérir notre Empire que les Anglais entendent bien garder comme tout ce qu'ils nous ont volé dans le passé.

Ce faisant, vous répondrez à L'APPEL DE LA PATRIE, à l'appel de nos morts tombés sur les champs de bataille des océans. Grâce à vous, leur sacrifice n'aura pas été vain. Vous continuerez les grandes traditions de tous ces héros qui ont illustré le nom français sur toutes les mers du globe et, comme eux, vous ferez vaillamment face à l'Anglais, lui montrant que la France qu'il veut morte, et il le proclame déjà, la FRANCE DE JEANNE D'ARC, est toujours bien vivante et décidée à ne connaître de repos que quand elle aura bouté l'Anglais hors des terres françaises comme le voulait la Sainte de la Patrie.

***

Un bureau de recrutement maritime est ouvert, 75, boulevard des Alliés, à Caen (Calvados).

Tout Français de bonne conduite, âgé de 17 à 45 ans, peut contracter un engagement dans la « Kriegsmarine », tout en gardant la nationalité française. Il bénéficiera des mêmes avantages que ses camarades allemands : traitement, nourriture, habillement.

La famille du volontaire français, soit parents, femme et enfants, ou frères et sœurs, bénéficiera également d'allocations familiales appréciables telles que :

1° Indemnité aux parents ; 2° indemnité de loyer ; 3° assistance médicale ; 4° tickets supplémentaires de ravitaillement.

Les engagés volontaires dans la « Kriegsmarine » seront affectés à des détachements particuliers, avec le consentement du gouvernement français.

Des renseignements complémentaires seront fournis dans chaque Feldkommandantur et au bureau de recrutement maritime, 75, boulevard des Alliés, à Caen (Calvados).

LA PÊCHE

Réouverture générale pour la truite et réouverture partielle pour le brochet

Le 31 mars a mis fin au régime d'interdiction de la pêche à la truite dans les départements de la 1re région, Aisne, Aube, Eure, Eure-et-Loir, Loiret, Marne, Oise, Nord, Pas-de-Calais, Seine-Inférieure, Somme, Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne et Yonne.

Pêcheurs de truites, d'ombles-chevaliers, de saumons pourront ainsi jouir jusqu'à octobre des droits de pêche qu'ils auront eu la chance d'obtenir dans les cours d'eau publics ou privés de toutes les régions de France.

Quant aux pêcheurs de brochets, à partir du samedi 1er avril, mais jusqu'au mardi matin 2 mai seulement, ils auront le droit de poursuivre ces terribles carnassiers, soit au moyen d'engins métalliques, soit au vif, étant entendu qu'ils peuvent utiliser comme appâts, en plus de ceux déjà autorisés, le gardon, le rotengle, les vandoises et la suifte, même s'ils n'ont pas la taille réglementaire.

La nouvelle saison s'annonce du reste favorable ; les jours augmentent sensiblement, la lune rousse paraît devoir être bien sage et nous épargner pluies et gelées. A l'exception de la perche qui va commencer à frayer, tous les autres poissons commencent à sortir de leur torpeur et à rechercher avidement des nourritures substantielles. Avril 1944 sera un bon mois de pêche et seuls les poissons pourront trouver étrange que la réouverture de la pêche à la truite et au brochet tombe, cette année, par un hasard malicieux, un samedi 1er avril.

Une question nous est souvent posée. Est-il réellement interdit de se servir de blé, de chènevis en grains, pains ou conserve, et quelles peuvent être les sanctions ? Oui, il est défendu d'utiliser pour la pêche, sous quelque forme que ce soit, toutes graines susceptibles de concourir aux besoins de l'alimentation ou de l'industrie. Mais ce n'est là que mesure provisoire, imposée par les nécessités du ravitaillement et dont l'application est du ressort des services économiques. Cela ne constitue pas un délit de pêche et ne saurait être poursuivi par les agents ordinaires de la surveillance des cours d'eau.

A. MINVILLE.

L'expérience prouve
QUE NOTRE SERVICE DE CONSULTATIONS JURIDIQUES AIDE NOS LECTEURS
MIEUX et PLUS VITE
LORSQUE CEUX-CI LUI POSENT LEURS QUESTIONS
par écrit
CE SERVICE FONCTIONNERA DONC DÉSORMAIS
PAR CORRESPONDANCE
ADRESSEZ VOS DEMANDES AUSSI DÉTAILLÉES QUE POSSIBLE
AU SERVICE JURIDIQUE • PETIT PARISIEN • 13, R. D'ENGHIEN
Femmes de prisonniers, de travailleurs en Allemagne, mères de familles nombreuses, vieux travailleurs, etc.
ÉCRIVEZ
au Petit Parisien
SI VOUS ÊTES EMBARRASSÉS
AU SUJET DE VOS
loyers, impôts, allocations, retraites etc.

LES COURSES

Hier à Enghien

LES PARIS PARTICULIERS

Cette petite réunion d'Enghien aurait été sans histoire si elle n'avait comporté, en dehors des sept épreuves prévues au programme, un pari particulier engagé entre Mme Joseph Lieux et M. Mougin pour un steeple de 3.500 mètres à disputer entre leurs chevaux *Ornano G* et *Kuvera*. On sait que ce genre d'épreuves fut très florissant alors que notre turf était encore au berceau. Depuis longtemps il se fait rare, et l'un des seuls dont on ait conservé la mémoire depuis vingt ans fut le fameux match *Epinard-Sir Gallahad*, à Saint-Cloud, où le fameux crack fut battu d'une encolure. Hier, *Kuvera* précédait *Ornano G* de cinq longueurs !

PRIX DE MACON
1. Epinac (C. Vagnat)..........G 43 »
à M. P. Mougin..........P 14 »
2. Ankara (R. Bates)..........P 15 »
3. Mlle Cendrillon (H. Gleizes)....P 13 »

PRIX DU BEAUJOLAIS
1. Merrie England (R. Poincelet)..G 15 »
à M. J. Migeon..........P 11 »
2. Ivyberry (R. Vaissier)..........P 14 »
3. Nouvel An II (H. Gleizes)..........P 18 »

PRIX DU CHAROLAIS
1. Alexien (H. Gleizes)..........G 20 »
à M. E. Cartier..........P 14 »
2. M'Zaïta (R. Bates)..........P 17 »
3. Moissonneur (A. Chauffour)..........P 29 »

PRIX VEINARD
1. Duke of Atl. (H. Bonneau)....G 19 »
à Mme L. Aurousseau..........P 14 »
2. Gros Loup (S. Degarne)..........P 19 »
Pari jumelé : 58 francs

COURSES DE HAIES DE MARS
1. Gai Luron (J. Frigoul)..........G 38 »
à M. Ph. Lecoq Vallon..........P 20 »
2. Double Blanc (M. Plaine)..........P 118 »
Pari jumelé : 371 francs

PRIX DE BOURG
1. Take and Hold (A. Gill)..........G 32 »
à M. James Hennessy..........P 16 »
2. Questorien (R. Lucas)..........P 22 »
3. Sinerus (R. Emery)..........P 21 »

PRIX DE LA BRESSE
1. Tricastin (G. Lequeux)..........G 54 »
à Mme Ch. Jouve..........P 17 »
2. Risque Tout II (R. Vaissier)....P 14 »
Pari jumelé : 62 francs

Aujourd'hui à Maisons-Laffitte

Prix de Croissy (à récl., 50.000 francs, 2.400 m.) : *Le Pirée, Goteborg.*
Prix Mon Talisman (75.000 fr., 1.700 m.) : *Sir John, Acilius.*
Prix Vanteaux (150.000 fr., 2.000 m.) : *Palencia, Baghirati.*
Prix des Sablons (600.000 fr., 2.100 m.) : *Caravelle, Norseman.*
Prix de Guiche (150.000 fr., 2.000 m.) : *Ardan, Orsaua.*
Prix de Ferrières (75.000 fr., 2.100 m.) : *Trajan, Triton.*
Handicap (75.000 francs, 2.000 mètres) : *Montauban, Galitzine.*

...et demain à Auteuil

Prix du Bois (haies, à vendre, 50.000 fr., 3.700 m.) : *Oli Pacha, Foucarmont.*
Prix des Marais (steeple, hand., 100.000 fr., 3.500 m.) : *Blue Dream, Kourtchi.*
Prix du Canal (haies, 75.000 fr., 3.000 m.) : *Mademoiselle Ivane, Harka.*
Prix Arthur O'Connor (steeple, 200.000 fr., 3.500 m.) : *Halleli II, Ecurie de Rivaud.*
Prix du Bief (haies, 150.000 fr., 3.500 m.) : *Labienus, Hésiode.*
Prix de l'Ecluse (steeple, 100.000 fr., 3.500 m.) : *Robjack, Illyricus.*
Prix du Moulin (haies, 75.000 fr., 3.500 m.) : *Bas de Soie, Pas Un Sou.*

AVIS DE CONCOURS

Le **Ministère de la Production industrielle et des Communications** — Service des usines mécaniques de l'Etat — organise le 15 juin 1944 un concours pour l'admission de 480 élèves dans les 20 écoles d'apprentissage relevant de ses services. Des écoles sont ouvertes : a) dans la région parisienne aux Ateliers de constructions de **Châtillon, d'Issy-les-Moulineaux, de Puteaux** — à l'atelier de fabrication de **Vincennes** — à la Manufacture nationale d'armes de **Levallois** ; b) en province, à **Bourges, le Mans, Rennes, Caen, Châtellerault**. Ces écoles dispensent un enseignement théorique et pratique et forment des professionnels de la mécanique, de l'électricité et du bois. Les élèves perçoivent, en plus des avantages matériels, des gratifications importantes. Ils sont affiliés aux assurances sociales. Les inscriptions et demandes de renseignements complémentaires doivent être adressées à M. le Directeur des Usines mécaniques de l'Etat, service de la formation professionnelle, 14, rue d'Athènes, **Paris-IXe** (Tél. Trin. 98-73 à 79).

Le N° 4 de
Signal
VIENT DE PARAITRE
Hommes contre Masses
Dans un camp de Travailleurs Etrangers en Allemagne
Exemples du Socialisme de notre Siècle
La Croix de Bourgogne dans l'Est Européen
En vente partout · 5 FRS

A L'HOTEL DROUOT
3 avril
S. 6. Vte Meubles, Argenterie. Me Ader.
Salle N° 6. Expo. le 1er avril
ARGENTERIE
BONS MEUBLES ET SIEGES
anciens et modernes
TRÈS BELLES ESTAMPES ANC. ET MOD.
Cres-pr. : Me Et. Ader, 6, r. Favart
Exp. : MM. Rousseau, Fromanger
5 avril
S. 12. Beaux meubles. Mobilier chinois. Me R. Camuzat, commissaire-priseur.
5 avril
Salle N° 11. Exposition le 4 avril
IMPORTANTS BIJOUX
Pendentif orné de deux brillants de 5 carats. - Bague saphir 10 cts. Bague marquise, Bracelet rivière, Bagues, Broche ornés de brillants
SIÈGES - MEUBLES - TAPIS
Me Ledoux-Lebard, commiss.-pris.
M. Roger Boutemy, exp.
6 avril
A 14 h. 30, au Bois de Boulogne, Jardin d'Acclimatation
VACHERIE - LAITERIE MODÈLE
connue sous le nom de Ferme du Jardin d'Acclimatation, comprenant droit au bail et matériel agricole, sur mise à prix globale de 114.870 fr.
NOTA IMPORTANT. — La vente aura lieu sous condition suspensive, l'acquéreur devant obligatoirement être agréé par le préfet de la Seine.
Vente en vertu d'ordonnance, à la requ. de M. Thorhauer, administr.-jud.
Me Paul Motel, commissaire-priseur, 22, rue Chauchat
Pour tous renseignements, s'adresser à Me Thorhauer, 350, r. St-Honoré, et à Me Paul Motel, dépositaire du cahier des charges. Consignation pour enchérir : 50.000 fr., par chèque visé.

INFORMATIONS POLITIQUES

— M. Emile Boyez est chargé des fonctions de secrétaire général à la main-d'œuvre au ministère du Travail.

— M. Robert Martin, préfet régional de Vannes, a entrepris à travers les départements bretons une croisade du blé. A Vannes, il a, au cours d'une conférence faite en présence du préfet du Morbihan, des sous-préfets, des conseillers départementaux, des maires et des syndics, demandé aux producteurs de livrer leurs stocks pour ne pas priver de pain les consommateurs. Il a rappelé aux fonctionnaires qu'ils devaient servir loyalement le gouvernement légal de la France.

— Le contre-amiral Georges Aubin et M. Roger de Bourayne, administrateur général de l'inscription maritime, sont promus au grade de commandeur de la Légion d'honneur. M. Jean Petel, docteur en médecine, chirurgien de l'hôpital civil de Calais, est promu officier de la Légion d'honneur. Sont nommées chevaliers : Mme Anne-Marie Debray et Mlle Marthe Hembert, infirmières à l'hôpital militaire de Calais, et Mme Aline Michaux, en religion mère Alphonsine-Marie, supérieure de l'hôpital Saint-Pierre, à Calais.

— Nous croyons savoir que M. Lucien Beué, ancien secrétaire chef des services du conseil municipal de Paris et du conseil départemental de la Seine, qui occupa également les fonctions de secrétaire général du commissariat aux affaires juives, va être nommé directeur adjoint du personnel à la préfecture de la Seine.

— A la suite des conversations qui se sont déroulées entre les représentants ouvriers et patronaux de la métallurgie de Marseille et sa région, le ministère du Travail précise que ces entretiens ont abouti à un accord satisfaisant pour les deux parties et apportant de réelles améliorations aux conditions de vie des ouvriers.

— Le nouveau tarif des émoluments des greffiers a paru au « Journal officiel ».

— A dater d'aujourd'hui, la cotisation syndicale obligatoire est due par l'ensemble des ressortissants de la famille professionnelle du cuir.

Le gagnant de la 10 tranche

Le billet n° 173.781 de la dixième tranche, gagnant 5 millions, a été vendu par la Société nationale « les Médaillés militaires », qui assume, du fait de la guerre, des charges considérables, ajoutées aux œuvres déjà réalisées en temps de paix et qu'elle continue à faire vivre grâce à la Loterie nationale.